

## CHARTRE DEONTOLOGIQUE ET ETHIQUE

### 1. Professionnalisme–Ethique

- Nous adoptons une conduite responsable de façon à préserver la réputation et à valoriser l'image de la profession.
- Nous acceptons exclusivement les missions qui relèvent de notre champ de compétence et de connaissance.

### 2. Responsabilité

- Nous assumons, outre notre responsabilité personnelle, celle de nos co-traitants et collaborateurs.
- Quel que soit le contexte de son intervention et les éventuelles pressions subies, nous faisons preuve de prudence, mesure, discernement, impartialité et responsabilité.

### 3. Respect des droits de la personne

- Nous nous attachons à respecter la dignité d'autrui, la protection, l'autonomie, le respect au consentement et la liberté de jugement.

### 4. Confidentialité

- Nous appliquons la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de nos missions. C'est-à-dire de ne pas utiliser ni divulguer des informations et résultats des travaux portés à notre connaissance sans l'autorisation préalable du client donneur d'ordre. Nous nous engageons à diffuser des informations concernant une personne physique (par exemple salarié concerné par une action) exclusivement après accord de cette personne.

### 5. Intégrité et probité

- Nous exerçons un devoir de probité dans toutes nos relations professionnelles. Ce devoir fonde l'observance des règles déontologiques ainsi que l'effort continu d'affiner nos interventions, préciser nos méthodes et définir les buts.
- Nous nous engageons à la neutralité et ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques, ou en vue de tout autre intérêt idéologique. Nous nous interdisons donc à tout abus d'influence.

## 6. Efficacité

- Nous élaborons nos actions en tenant en compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients, et d'une définition claire des objectifs.

## 7. Evaluation

- Nous faisons évaluer nos actions en fonction des modalités contractuelles.

## 6. Contrat

- Nous nous entendons avec le client sur les objectifs, méthodologie, les moyens mis en œuvre, les coûts, la durée de la mission. Nous établissons nos contrats en lien avec la législation en vigueur.

Date de mise à jour du présent document : juin 2021